

- lutter contre le gouffre qui sépare les riches des pauvres et contre la barbarie de l'hégémonie collective de la communauté internationale des Etats qui domine l'espace mondial.
- Planétariser l'Agir collectif par la voie du Réarmement Moral, Spirituel et Responsabilité Citoyenne pour le triomphe de la Paix mondiale garantie, et du respect de la vie humaine ;
- Spiritualiser le politique et politiser le spirituel pour un équilibre proportionnel mondial et une alternative politique universelle.

TRANSDIPLOMATIE MONDIALE

Dans sa mission exécutive, qui la place au centre de la diplomatie active transnationale, les Nations et Religions Unies, Organisation Mondiale comme toute Organisation supranationale classique, a le droit de légation active et passive, c'est-à-dire, le droit d'accréditer ses représentants permanents et ses apocrisaires spéciaux auprès des pays territoires des Nations et Religions du monde entier membres d'une part, et de recevoir les leurs auprès de son Siège mondial appelé "**Hôtel Mondial de l'Humanité**", d'autre part.

Dès lors que, l'implantation des Nations et Religions Unies, Organisation Mondiale sur l'espace vital d'un pays territoire d'une Nation ou d'une Religion membre, constitue pour ce dernier un avantage certain et recherché. Son caractère transnational doit être garanti par chaque Etat d'un pays territoire d'une Nation ou d'une Religions membre en terme de sa participation effective dans la gestion collective de l'Humanité physique et biologique.

**DONNE A LA CONNAISSANCE DU MONDE
ENTIER LE 25 MAI 2004**

1. ORIGINE DES NRU

Après avoir constaté avec amertume et inquiétude l'effondrement de l'éthique morale, politique et religieuse qui sévit dans tous les pays territoires du monde et eu regard aux déséquilibres et à la précarité qui ont toujours caractérisé la situation politique planétaire, lesquels constituent ainsi une réelle menace pour la Paix mondiale garantie.

Irrésistiblement interpellés par les circonstances géopolitiques, géostratégiques et géographiques fédérées dont souffre notre siècle et, constatant que l'Ordre international actuel politiquement établi présente des faiblesses évidentes, lorsqu'on déplore l'incapacité des Etats de la Communauté Internationale qui, composent les Nations Unies, d'exorciser les spectres de la guerre, la menace d'écroulement de l'Ordre économique mondial, l'extension de l'anarchie et du terrorisme sous toutes leurs formes, le fanatisme religieux, le gouffre qui sépare les riches des pauvres et la souffrance intense que causent ces troubles à une multitude croissante.

Plusieurs plénipotentiaires représentants des Nations, des Religions et des divers mouvements associatifs de la société civile du monde, délégués à la Conférence transdiplomatique convoquée pour la première fois en 1996 au Caire, capitale de la République Arabe Unie d'Egypte par le Comité directeur du Panel transnational des Organisations des forces vives des populations du globe, ont décidé sur des bases portant création d'un Nouvel Ordre Universel fédéral à compétence supranationale, dénommée Organisation.

Ont participé à cette conférence, 85 plénipotentiaires chefs d'Etat et des gouvernements, représentants attirés de leurs Nations respectifs, 117 dignitaires chefs religieux et des mouvements spirituels des Religions du monde et, 220 représentants des Organisations des masses de la société civile mondiale.

C'est finalement le 25 mai 1997 à Canberra, capitale de la République Fédérale d'Australie que fut créée les Nations et Religions Unies, Organisation Mondiale, "NRU", en sigle, par une Déclaration appelée Acte fondateur de Canberra, suivi d'un

protocole de ratification collective du 09 Octobre 1998, sous le Présidium Magistral, des peuples fédérés des pays territoires, des Nations et Religions de la Communauté mondiale de la grande Famille Universelle Humaine.

Son Hôtel Mondial de l'Humanité physique et biologique, ou la Métropole Mondiale non encore à l'état d'érection définitive sur le territoire d'une Nation ou d'une Religion du monde membre, est provisoirement mobile dans le concert des pays territoires de la Communauté Mondiale, en attendant la décision de l'Institution Exécutive Mondiale de l'Organisation pour son établissement définitif, dans une capitale d'un pays territoire du monde, qui répond aux critères exigés par la loi fondamentale extraterritoriale, Covenant Universel ou Constitution mondiale provisoire de l'Organisation.

2. MEMBRES EFFECTIFS ET CONSTITUTIFS

Sont d'office et de droit, membres effectifs des Nations et Religions Unies, Organisation Mondiale toutes les populations du Globe qui personnifient les peuples de l'univers habité et, sont membres fondateurs, toutes les Nations du monde répondant aux normes transnationales reconnues comme telles par la Communauté Mondiale de la grande Famille Universelle Humaine et, toutes les Religions universelles révélées et universalistes non révélées de la planète terre, ayant comme but Dieu et pour mission, le bonheur des êtres humains de la terre, fondées sur les textes écrits qui remontent à une révélation originelle

3. DOCUMENTS CONSTITUTIFS

Les Nations et Religions Unies, Organisation Mondiale qui constituent, un édifice mondial d'une énorme importance pour la nouvelle génération planétaire du 21^{ème} siècle dont, les ramifications apparaissent dans la vie mondiale, comme dans l'existence nationale de tous les peuples des pays territoires du monde, a comme textes de base votés par la première Constituante Mondiale qui sont :

- d'encourager la solidarité universelle viagère entre les peuples du monde en terme d'action globale mondiale;
- de globaliser l'agir collectif,
- d'assurer par les moyens légaux et dans la légalité souveraine, la coopération bilatérale et multilatérale entre les Etats de la Communauté internationale, les libertés fondamentales pour tous, et le respect des droits et des devoirs de la personne humaine sur la terre,
- de rebâtir le monde sur une idéologie suprême de la renaissance morale et spirituelle au bénéfice des populations du 21^{ème} siècle ;
- de réhabiliter l'Humanité physique et biologique dans ses valeurs initiales
- de créer des conditions d'harmonie entre les Etats des pays territoires du monde qui s'ignorent, en favorisant les relations mutuelles de bon voisinage;
- de développer dans le monde la convivialité populaire, la concorde universelle, le vouloir vivre collectif et la coexistence pacifique des races dans l'amour altruiste et dans la croyance en un Dieu Unique, Créateur et Architecte du monde.
- d'imposer aux habitants de l'univers, l'Humanité physique et biologique comme leur Patrie mondiale commune et la Terre comme leur grand Village planétaire;
- de proclamer la souveraineté suprême de Dieu dans tous les domaines de la vie humaine

8. MISSIONS SECTORIELLES DES NATIONS ET RELIGIONS UNIES, ORGANISATION MONDIALE OU FONCTIONS POLITIQUES

Les Nations et Religions Unies, Organisation Mondiale ont pour missions sectorielles et pour fonctions politiques et transdiplomatiques de :

- freiner l'élan vertigineux de l'impérialisme International qui a oligarchisé et pentarchisé la Communauté Mondiale des peuples libres de la Terre habitée, mettre le monde dans un régime International de sens unique, dans un état permanent des guerres larvées d'intérêts et, des privilèges de prestige ;
- lutter contre la domination d'un Peuple sur un autre, d'une race sur une autre ou sur les autres, contre la xénophobie, la ségrégation raciale ou religieuse ; l'antisémitisme et le terrorisme sous toutes leurs formes ;

INSTITUTION EXECUTIVE

Secrétariat Général

Qu'est l'Exécutif Mondial avec sa Curie Centrale, Régime Actif ou Gouvernement de l'Organisation à la disposition du Secrétaire Général pour toutes les tâches qu'il lui confie en faveur de la coordination des activités des Organes dicastères ou Conseils.

INSTITUTION JUDICIAIRE

La Cour Universelle de Justice Immanente et Humaniste pour Tous, composée des juridictions à compétence supranationale

ORGANES ATTACHES AUX INSTITUTIONS

- Préfecture de Trésor Public mondial
- Programme Mondial de Réserve Stratégique et d'Intervention Rapide
- Conseil de Directoire Mondial des Assemblées Nationales du Réarmement Moral, Spirituel et Responsabilité Citoyenne
- Collège Mondial des Sages
- Conseil des Panels des éminentes personnalités de la société civile.
- Conseil transnational des doléances populaires
- Conseil des collectivités territoriales et de diversités culturelles
- Agence transnationale d'intelligence, des renseignements et des documentations,

7. BUTS DES NATIONS ET RELIGIONS UNIES, ORGANISATION MONDIALE

Les Nations et Religions Unies, Organisation Mondiale ont pour buts :

- d'instaurer la Paix mondiale garantie dans le monde et de sauvegarder les acquis de cette Paix dans tous les domaines de la vie humaine; d'instaurer la sécurité civile, transnationale collective sur l'ensemble de la planète terre et l'autoprotection mutuelle;
- d'instaurer une justice immanente et humaniste pour Tous dans le monde.
- de Supra-mondialiser la suprématie de l'intérêt général des peuples et leurs droits à disposer d'eux-mêmes à l'échelle mondiale;
- d'intégrer les populations du globe dans la grande Famille Universelle Humaine .

- Acte Public de droit interne appelée "**Loi Universelle Fondamentale, Covenant Universel**" ou Constitution mondiale provisoire de l'Organisation,
- Règlement intérieur des Institutions supranationales gouvernantes
- Charte Statutaire du personnel transnational
- Accord Universel sur les privilèges et immunités
- Charte Universelle sur le Réarmement Moral, Spirituel et Responsabilité Citoyenne.

Ces documents portent sur l'ensemble des relations transnationales, sur le règlement pacifique des conflits planétaires et sur la promesse de la Paix mondiale garantie dans le monde.

4. FONDEMENT JURIDIQUE

Comme Organisation générale à compétence supra nationale, à vocation universelle et extraterritoriale, appelées Nations et Religions Unies, Organisation Mondiale, trouvent son fondement juridique dans un Acte Public de droit interne, dénommé « Contrat social de souveraineté extra mondiale » « Constitution provisoire ou Covenant Universel ». A cette fin, elles sont établies sur la base meta juridique du régime transnational de la Loi des garanties et de compétence universelle et sur celui de l'Ordre public mondial de droit d'extraterritorialité des lois.

Les Nations et Religions Unies, Organisation Mondiale ainsi créées, est une Organisation du 21^{ème} siècle, conçue au modèle d'une fédération supranationale. Elle est dotée d'une personnalité métajuridique transnationale, d'une notoriété mondiale qui lui donne à l'échelle planétaire une reconnaissance universelle publique et populaire universelle et, d'une souveraineté supranationale, qui lui revêt des capacités d'être titulaire des droits, des devoirs objectifs et actifs découlant de l'ordre Public mondial, ainsi que des qualités de légitimité évidente et du principat inhérents à l'échelle transnationale, de présenter les réclamations transnationales, les avis consultatifs et de donner la position de valeurs sur les affaires publiques mondiales. En outre, elle a une compétence universelle étendue qui lui donne, un pouvoir supranational sur les problèmes planétaires, et une autorité politique mondiale prépondérante dans les instances décisionnelles de la planète terre.

5. BASE DE RAPPROCHEMENT

Les Nations et Religions Unies, Organisation mondiale est une Fédération supranationale issue des efforts régulièrement déployés par les Nations et Religions de l'univers habité, sous le mandat de leurs peuples respectifs fédérés, politiquement et religieusement organisés, afin de créer un système politique planétaire, qui offre à l'Humanité physique et biologique la possibilité d'opter pour la Paix mondiale garantie, la justice immanente et humaniste pour Tous et qui unit les habitants de la terre, malgré leurs diversités nationales et leurs inégalités traditionnelle dans une Grande Famille Universelle Humaine ;

En tant qu'Organisation générale de catégorie A, elle a montré dans la sphère mondiale des Etats et des Organisations existants, l'aptitude de l'Humanité physique et biologique à s'unir pour agir collectivement en faveur du bien commun universel. Elle affirme la volonté morale et collective des peuples libres du monde, d'édifier pour eux-mêmes et pour les générations futures un avenir meilleur.

La compétence universelle et universaliste acquise par les Nations et Religions Unies, Organisation Mondiale dans le concert des Organisations existantes, conduit à la légalité de statut. Ses membres effectifs et constitutifs, en leurs qualités de personnes humaines, des personnes morales et publiques interdépendantes entre elles, sont égaux en son sein en dignité, en statut et en honneur. En aucune manière, ils ne sont subordonnés ni absorbés les uns aux autres sous un quelconque aspect de leurs affaires intérieures ou extérieures, sont toutefois unis par une volonté universelle commune et, restent dévoués à leur engagement en faveur du bien commun universel.

Nations et Religions Unies, Organisation Mondiale, n'est donc pas une Organisation générale rivale aux autres Organisations qui existent, ni une super Nation mondiale, une super Religion extra universelle, moins encore une dissidence d'une quelconque Organisation puisse t-elle être, mais, une Organisation fédérale, fondée sur les bases altruistes au jugement ineffable des personnes publiques et morales qui sont les Nations et Religions du monde et sur la volonté générale de leurs peuples respectifs.

De ce fait, les membres des Nations et Religions Unies, Organisation Mondiale peuvent s'adhérer à d'autres Organisations internationales, régionales ou sous régionales de leur choix pour autant qu'elles existent dans le monde, peuvent passer des accords particuliers avec elles, avec les Etats et Gouvernements des pays territoires de la Communauté transnationale tant que, l'adhésion à ces Organisations et les accords passés avec lesdits Etats, ne soient incompatibles avec les dispositions de la Loi Universelle Fondamentale, appelé Covenant Universel ou Constitution mondiale provisoire de l'Organisation ce, sous la promesse de la Paix mondiale garantie. Tout Etat ou tout Gouvernement d'une Nation ou d'une Religion membre, a le devoir de conduire librement ses relations transnationales avec les autres Etats ou Gouvernements du monde y compris celles relevant du domaine de droit de légation active et passive.

6. INSTITUTIONS ET ORGANES DICASTERES DES NATIONS ET RELIGIONS UNIES, ORGANISATION MONDIALE

Les Nations et Religions Unies, Organisation Mondiale, qui constituent, une Organisation à vocation universelle à objectifs et finalités extra territoriaux, comporte les Institutions fédérales supranationales de droit public mondial, les organes dicastères équivalant aux grands ministères de l'Organisation ou Conseils, les Organes attachés aux Institutions lesquels, sont complétés par les Organes suffragantes de représentation transdiplomatique, appelés, Légation, Agences spécialisées, Commissariats et Organismes qui sont :

INSTITUTION LEGISLATIVE

Le Parlement planétaire bicaméral, c'est-à-dire constitué de deux Chapitres ou Chambres :

- Chapitre des représentants des peuples des pays territoires de l'univers habité, dénommée Chambre Haute des représentants des peuples ou Assemblée Mondiale.
- Chapitre des représentants des Nations et Religions de l'Humanité physique et biologique, dénommée Conférence des représentants, Chambre Haute ou Boulé Mondiale (Sénat).

DEPLIANT

NATIONS ET RELIGIONS UNIES ORGANISATION MONDIALE



**MODE DE TRANSMISSION
VOIE OFFICIELLE OU TRANSDIPLOMATIQUE**



**COMMISSION AD-HOC DE VULGARISATION
DES TEXTES**

Web site : www.nrupeuple.org